

# LE CHIZEROT



Costume féminin d'UCHIZY au XIX<sup>e</sup> siècle

# BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

	Pages
- Voeux du Conseil Municipal.....	1
- Agriculture.....	2
- Association d'aide à domicile.....	3 - 4
- Calendrier des ordures ménagères.....	33
- Calendrier des vacances scolaires.....	5
- Club du 30 âge "Rencontre et Sympathie".....	6 - 7
- Commémoration du 11/11/1986.....	8 à 12
- Conseil Municipal du 31/07/1986.....	13 à 19
..    "            "            du 07/09/1986.....	20 à 22
..    "            "            du 23/10/1986.....	23 à 28
..    "            "            du 11/12/1986.....	29 à 38
- Dons reçus en 1986.....	39 à 42
- Etat Civil en 1986.....	43
- Identification des chiens par tatouage.....	44 - 45
- Interventions des pompiers en 1986.....	46
- Restaurant Scolaire.....	47
- Sécurité Routière.....	48 - 49
.. La Vie Communale.....	50 - 51
- Activités à Uchizy (réunions en 1986).....	52
.. Rions un peu.....	53
- Photo souvenir (conserits).....	54 - 55

°+°+°+°+°+°+°

H.J.

BULLETIN MUNICIPAL

N° 19

---

LE CONSEIL MUNICIPAL  
vous adresse ce 19ème bulletin  
en ce premier de l'an 1987.

Il vous présente ses  
meilleurs vœux de bonne et  
heureuse année ; surtout une  
bonne santé et vous assure de  
ses sentiments les meilleurs.

+°+°+°+°+°+°+°+

H.J.

A G R I C U L T U R E

Les déclarations de récoltes de vin en 1986;  
enregistrées en mairie avant leur envoi à la Direction Générale  
des Impôts sont les suivantes :

Superficie en vigne

- Vin ordinaire.....	1 ha 32 a 90
- Vin A.O.C.....	28 ha 93 a 20
	<hr/>
	30 ha 26 a 10
	<hr/> <hr/>

Production correspondante :

- Mâcon-Village blanc.....	1 222,65 hl
- Mâcon Supérieur blanc.....	48,00 hl
- Mâcon-Uchizy rouge.....	287,00 hl
- Bourgogne.....	170,00 hl
- Mâcon Supérieur rouge.....	21,00 hl
- Vin de table blanc.....	7,60 hl
- Vin de table rouge.....	74,70 hl
- Jus de fruits.....	150,00 hl
	<hr/>
	2 130,95 hl
	<hr/> <hr/>

MERCI A NOS VIGNERONS

- 3 -

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU

RURAL DE LUGNY

---

Vous attendez un enfant, vous êtes hospitalisées ou en convalescence, un imprévu grave se pose dans votre famille, ou tout simplement, vous êtes fatiguées.

AVEZ-VOUS PENSE A L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE ?

Elle vous propose les services d'une AIDE FAMILIALE. Il s'agit d'une travailleuse sociale qualifiée, titulaire d'un certificat délivré par le Ministère de la Santé.

Le rôle de l'Aide Familiale consiste à remplacer ou aider la Mère de Famille dans toutes ses tâches et responsabilités habituelles : tenue de la maison, éducation et soins des enfants, écoute de chacun... Elle permet de préserver l'équilibre familial, en évitant par exemple le placement des enfants. Selon vos besoins, elle intervient par journée ou demi-journée.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit d'appeler la Responsable Travail de l'Association de Lugny :

Mme CHEVALIER Marie GREVILLY 71700 TOURNUS  
Tél. 85 - 33 - 21 - 36

La Responsable Travail vous indiquera les modalités de prise en charge de votre Caisse d'Allocations Familiales, et le montant de votre participation. Cette dernière sera calculée d'après votre quotient familial.

L'Association d'Aide à Domicile de Lugny organise dans l'année diverses manifestations (vente de calendriers et de fleurs) qui lui permettent d'équilibrer son budget et de répondre aux demandes de familles non prises en charge par leur Caisse ou dans les cas d'urgence d'intervenir sans accord préalable avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Les personnes participant à ces activités sont particulièrement bien accueillies. L'Association vous en remercie chaleureusement.

.../...

L'Assemblée Générale Annuelle, fin mars, est ouverte à toutes les personnes intéressées, souhaitant de plus amples informations ou désirant participer à la vie de l'Association.

Présidente : Mme Françoise NEYRAND Tél. 85-36-95-84

Responsable Travail : Mme Marie CHEVALIER  
Tél. 85-33-21-36

Aide Familiale : Melle Bernadette LACROIX

---

MESSAGE DE TERRE DES HOMMES

---

Les 18 et 19 octobre dernier, TERRE DES HOMMES a organisé un ramassage de vieux chiffons sur Mâcon et sa région.

Notre équipe souhaite ici d'une part, vous remercier pour lui avoir donné votre autorisation pour effectuer cette opération, d'autre part, remercier la population pour sa fidélité à cette action.

En effet, notre collecte a permis de rassembler 54 T 910 de vieux vêtements. Le bénéfice de cette collecte nous permettra de financer notre action du Cercle de DIRE au Mali (reforestation, irrigation...)

Nous renouvelons encore une fois nos remerciements.

La Déléguée Départementale

# Calendrier scolaire 1986-1987

	ZONE I	ZONE II
Rentrée	Mercredi 3 septembre 1986	Mercredi 3 septembre 1986
VACANCES D'AUTOMNE (Toussaint)	Sortie Samedi 25 octobre 1986 après la classe Rentrée Jeudi 6 novembre 1986 au matin	Sortie Samedi 25 octobre 1986 après la classe Rentrée Jeudi 6 novembre 1986 au matin
VACANCES DE NOËL	Sortie Samedi 20 décembre 1986 après la classe Rentrée Lundi 5 janvier 1987 au matin (1)	Sortie Samedi 20 décembre 1986 après la classe Rentrée Lundi 5 janvier 1987 au matin
VACANCES D'HIVER (Mardi gras)	Sortie Samedi 14 février 1987 après la classe Rentrée Lundi 2 mars 1987 au matin	Sortie Samedi 21 février 1987 après la classe Rentrée Lundi 9 mars 1987 au matin
VACANCES DE PRINTEMPS (Pâques)	Sortie Samedi 11 avril 1987 après la classe Rentrée Lundi 27 avril 1987 au matin (2)	Sortie Samedi 18 avril 1987 après la classe Rentrée Lundi 4 mai 1987 au matin (3)
VACANCES D'ÉTÉ	Sortie Mardi 30 juin 1987 au soir	Sortie Mardi 30 juin 1987 au soir

LA ZONE I comprend les Académies de : Paris, Créteil, Versailles, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes.

LA ZONE II comprend les Académies de : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

(1) Sauf pour les Académies de Paris, de Versailles et Créteil qui rentrent le mardi 6 janvier au matin et ont classe le mercredi 7 janvier. (2) Les élèves de la zone I auront classe les mercredis 29 avril et 6 mai. (3) Les élèves de la zone 2 travailleront les mercredis 6 mai et 27 mai.

C L U B   D U   3 °   A G E

=====

Sortie d'Automne

Une croisière sur le bateau "La Saône" était prévue pour le mercredi 24 septembre.

Sur la Saône ou sur la Seille ? En effet, quand le niveau des eaux est trop bas, le bâtiment ne peut pas naviguer sur cette dernière. Finalement, à la satisfaction du plus grand nombre, pour qui la Seille est peu ou pas connue, c'est l'itinéraire Fleurville-Louhans qui a été retenu.

A 10 heures, au port de Fleurville, nous embarquons en compagnie du Club du 3e âge de Saint Gengoux le National.

Il pleut légèrement. La sirène annonce le départ et, sous un angle inhabituel, les berges de la Saône commencent à défiler. A travers un rideau de pluie, on aperçoit près des touffes de joncs, des hérons cendrés, plus loin des assemblées de petits volatiles noirs, sorte de petites poules d'eau ou canards que certains appellent "morelles" d'autres "foulques" et bien sûr les nombreuses familles de cygnes qui se sont multipliés sur la Saône ces dernières années. Quelques petits ont encore leur plumage brun clair.

Dans la brume, voici le port St Nicolas, celui de St Jean le Priche, Jean de Saône (à l'origine "gens de Saône") et son auberge, le port d'Uchizy et son camping, et en face, sur la rive d'Empire, la belle maison du 18ème siècle qui logea longtemps les bergers de "la vacherie" au temps encore récent où les vaches d'Uchizy allaient paître outre Saône, maison qui ne sera bientôt plus qu'une ruine.

Déjà nous sommes à Farges. Le port de Farges a gardé tout son naturel : ses deux grosses fermes et son entreprise de pêche maintiennent une animation qui n'est pas factice. Les poules et les canards vont en liberté. Les abords de la rivière sont <sup>x</sup>ondus par les troupeaux et la vue <sup>x</sup>s'étend sur la prairie, le bois de Maillence, le village de la Truchère avec son pont aux nombreuses arches, son ancien moulin et son clocher, est pleine d'attraits.

x qui

C'est ici que l'on quitte la Saône pour s'engager dans un petit canal qui rejoint bientôt la Seille. La pluie s'est arrêtée. On monte sur le pont pour assister à la manoeuvre du passage de la 1ère écluse, il y en aura quatre jusqu'à Louhans. Deux sont encore desservies par des éclusiers professionnels (un éclusier et une éclusière), pour les deux autres, le personnel du bateau s'en chargera.

.../...

Nos hôtes sont tout à la fois pilote, guide, cuisinier, serveur, éclusier. Depuis le départ, une charmante hôtesse nous commente le voyage, nous parle des ponts, des villages, de leurs habitants, de la faune et la flore des lieux traversés.

Nous voici donc sur la Seille. C'est une jolie rivière qui ondule à travers la Bresse et qui laisse entrevoir, à travers les haies qui souvent bordent ses rives, des fermes pittoresques comme celle de Saint Romain avec sa cheminée Sarrazine, des villages sur les élévations de terrain (Cuisery, Loisy, Bantange et son curieux clocher roman) des pêcheurs et des vaches étonnées.

Pendant ce temps le repas est servi. Non, ce n'est pas encore cette fois qu'on servira de la matelote de silure, ce curieux et énorme poisson aux allures préhistoriques qui hante depuis les eaux de la Seille et de la Saône.

Mais Louhans approche et le terme du voyage. A 16 heures un car nous attend au débarcadère et nous conduit au centre de la capitale de la Bresse Louhannaise. Nous avons encore une grande heure pour flaner sous les célèbres arcades de la grande rue et regarder ses nombreux et semble-t-il, actifs magasins.

On pourrait penser qu'au cours de six heures passées assis dans un bateau on risque de s'ennuyer. Et bien, pas du tout. Le temps s'est écoulé très vite, dans une ambiance reposante et amicale.

Henri MICHEL

COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DE LA GUERRE 14-18

---

La cérémonie du 11 novembre 1918 s'est déroulée à l'instar des années précédentes.

Après l'appel des noms, par M. MICHAUD A., Directeur des écoles publiques, les écoliers ont répondu 65 fois "Mort pour la France". Ensuite, une enfant du C.M.2, Carole RICHY a lu avec émotion "CHANT DE LA PAIX" de Rémy BELLEAU.

"...Je te salue, ô Paix, souverain bien, du peuple bas, sûr  
"appui des provinces.

"Je te salue, ô garde de nos Princes, et des cités le fidèle  
"entretien.

"Le clair soleil qui de sa pointe entame le jour poignant, et  
"qui le ferme au soir, nous montre assez par les rais de sa flamme  
"le grand plaisir qu'il reçoit de te voir.

"Donc que l'on voie, à ton heureux retour, rire les champs, ver-  
"doyer les campagnes, le ciel sans nue, et le haut des montagnes  
"toujours doré des rayons d'un beau jour.

"Que les replis de la Seine ondoyante, portent ton nom jusqu'aux  
"flots écumeux de la grand'mer, et puis la mer bruyante le pousse  
"aux vents, et les vents jusqu'aux cieux".

Le Maire transmet à la foule le message de Georges FONTES, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

"Le 11 novembre 1918 s'achevait par la victoire de la France et de ses Alliés, une guerre longue et sanglante. Depuis, chaque année, dans toutes nos villes, dans tous nos villages, devant le monument aux morts, se rassemblent, dans le recueillement et dans l'hommage aux vivants et aux morts, ceux de toutes les générations, et il est bon qu'il en soit ainsi."

"Mais le 11 novembre n'est pas seulement un hommage à ceux de 1914-1918, il honore aussi tous ceux qui se sont battus pour la France dans tous les conflits où notre nation a été engagée. Ces cérémonies honorent aussi les familles qui peuvent lire trop souvent le nom des leurs, inscrits sur la pierre."

"C'est donc comme la lecture d'un immense nécrologe;"

"Il y a 41 ans, c'était le 11 novembre 1945, les corps de quinze Françaises et Français morts pour la France dans la guerre de 1939-1945 avaient été portés solennellement à l'Arc de Triomphe de l'Etoile où ils environnaient la tombe du Soldat Inconnu, avant d'être inhumés au Mont Valérien. Au cours de la cérémonie, le général DE GAULLE avait prononcé une allocution dont je me permets de reprendre quelques extraits qui méritent d'avoir aujourd'hui le même écho que celui qu'ils eurent hier :

"Morts pour la France, mais triomphants comme elle ; tombés sur tous les champs de bataille où, soit dans la lumière, soit dans l'ombre, s'est joué notre destin ; ramenés par tous les chemins de nos douleurs et de notre victoire ; voici donc ces morts revenus !... escortés par les ombres de tous ceux qui, depuis deux mille ans, donnèrent leur vie pour défendre le corps et l'âme de la patrie ; voici donc ces morts assemblés !

Mais tandis que leur cortège fait monter les larmes à nos yeux et la fierté à nos coeurs, il faut que nous, fils et filles vivants de la France, nous entendions les leçons qu'ils viennent nous donner...

Il faut que nous reconnaissions que le bien de la patrie est toujours la loi suprême et que, dans la situation que lui font un monde dur et un temps difficile, tout, oui tout, ! doit s'effacer devant le devoir de la servir...

Levons vers l'avenir les regards et les coeurs d'un grand peuple rassemblé.

VIVE LA FRANCE !"

Puis le discours VERDUN : 70 ANS APRES

"Le 21 février 1916 commençait à Verdun la plus grande bataille de notre histoire. Les Allemands dans l'espérance d'une victoire qui terminerait la guerre, les Français pour défendre leur Patrie menacée s'affrontèrent avec un égal courage et une détermination farouche.

Malgré les 70 années écoulées, le souvenir de ces heures tragiques et meurtrières, au cours desquelles chacun de nos peuples perdit plusieurs centaines de milliers d'hommes, est resté vivant dans la mémoire de tous les survivants de ces combats.

Il est donc de notre devoir pour tous ceux qui se refusent à oublier un passé d'honneur et d'abnégation, que de saluer une fois par an la mémoire de ces grands disparus de la plus sanglante bataille de la première guerre mondiale.

C'est pourquoi le dimanche 15 juin, le Président de la République entouré de plusieurs ministres, se rendit à Verdun, rendre hommage aux soldats de la boue et des tranchées.

Pour ce 70ème anniversaire de la bataille de Verdun commémoré avec faste. Le Président de la République a célébré l'unité de la Patrie et tiré les leçons de ce drame comme le firent avant lui les Présidents "Coty" en 1956 "De Gaulle" en 1966 et "Giscard d'Estaing" en 1976.

Les cérémonies sur cette terre sacrée de la Meuse ont remué bien des coeurs.

Verdun reste un grand témoignage de ce dont notre peuple est capable lorsqu'il consent à taire ses divisions. Il laisse ainsi à tous un noble appel à l'unité des Français."

M. MICHAUD André instituteur a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par M. MICHAUD Jean, lieutenant-Colonel, représentant le Ministre des Armées.

Le Maire :

"M. MICHAUD sera fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par M. MICHAUD, lieutenant colonel de réserve.

M. MICHAUD notre directeur d'écoles est depuis 1982, chef de bataillon de réserve à la suite de nombreuses périodes militaires.

Aussi, l'attention du Ministre des Armées a été attirée par ses activités qu'il a su conjuguer pendant de nombreuses années en exerçant sa profession d'enseignant et celles qu'exigeait de lui la défense nationale.

L'Ordre National du Mérite a été fondé en 1963 c'est une décoration relativement jeune, mais elle plonge ses racines fort loin dans le passé.

En effet, en 1757 Louis XV avait créé le Mérite Militaire avec le ruban bleu destiné à récompenser les faits d'Armes accomplis dans les Armées du Roi. Cette décoration disparut avec la royauté.

½ siècle plus tard, en 1811, à l'apogée de sa gloire, Napoléon 1er fonda l'Ordre de la Réunion avec ruban bleu destiné à récompenser les services civils et militaires rendus à l'Empire.

Les plus hautes personnalités de l'époque tinrent à l'honneur de recevoir le ruban bleu que l'Empereur avait retenu pour sa nouvelle décoration à côté du rouge de la Légion d'Honneur. Cette décoration disparut à son tour avec son fondateur.

150 ans après, en 1963 le Général de Gaulle, s'inspirait de la tradition royale et impériale, créa l'Ordre National du Mérite, destiné à récompenser les services civils et militaires rendus à la Nation par les citoyens français et étrangers.

.../...

C'est donc une décoration d'une très grande valeur que le Chef de bataillon Michaud va recevoir des mains de son ami Michaud Lieutenant-Colonel."

M. Michaud Jean, Lieutenant-Colonel :

"Je vais maintenant avoir le plaisir de remettre à André MICHAUD, la croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. J'en suis particulièrement heureux, et ce à double titre : tout d'abord, parce que c'est un ami de longue date, mais aussi parce que, j'ai ainsi l'occasion de revenir dans un village que je connais et que j'aime bien, Uchizy qui évoque pour moi une enfance hélas révolue.

C'est au titre du ministère des Armées que cette distinction récompense également d'autres mérites, notamment dans le domaine de l'enseignement et du sport.

Natif de La Chapelle Saint Sauveur, André MICHAUD fréquentera l'école de ce village Bressan ; sous la houlette d'un maître que j'ai bien connu, M. Démurger, à une époque où on savait ce que travailler veut dire. Ce sera ensuite le Cours complémentaire de Pierre, qui n'était pas encore "de Bresse". Son désir d'arriver et son travail lui permettront de franchir brillamment l'épreuve difficile du concours d'entrée à l'Ecole normale de Mâcon, en 1957. Il en sortira en 1961, nanti d'un savoir tout neuf, avide d'en faire profiter autrui.

Mais auparavant, il lui faudra accomplir ses obligations militaires, peut-être pas de gaieté de cœur, mais avec la conviction de la nécessité du service militaire, que quelques énergumènes tentent de remettre en cause aujourd'hui. Il ne peut être question de couper l'armée et la Nation, c'est un idéal qu'il a toujours défendu et que je défends avec lui.

Incorporé dans l'infanterie de marine à Fréjus en 1962, il rejoint l'école d'application du génie en Angers le 1er janvier 1963. Il en sort aspirant en juillet et va servir au 9ème régiment du génie à Neufbrisach, avant de revenir enfin à sa chère pédagogie avec le sentiment du devoir accompli.

Il enseignera à Torpes pendant 7 ans, avant de franchir la Saône, pour venir à Uchizy en 1971. Et il doit bien s'y trouver puisqu'il y est toujours.

.../...

Mais il n'abandonne pas pour autant la vie militaire et va s'inscrire au cours de formation des officiers de réserve du service d'état-major, franchissant allégrement, au pas de charge, les obstacles du CP1 et du CP2, du concours national, stagiaire en 72 et titulaire en 73 après un stage à l'école supérieure de guerre à Paris.

Il continuera ensuite à se perfectionner, auditeur assidu des cours de formation, il le fait toujours d'ailleurs, malgré les contraintes que cela impose. Dans la foulée, il accumulera les Témoignages de satisfaction (12 au total) et franchira les grades de la hiérarchie : lieutenant en 65, capitaine en 73, chef de bataillon en 83, il n'a d'ailleurs pas dit son dernier mot.

Il mènera avec la même ténacité une carrière sportive exemplaire, se dévouant sans compter pour ce sport qu'il aime tant : le rugby, et il anime toujours avec la même passion l'école de rugby chaque mercredi à Tournus.

Il était déjà titulaire de la médaille des services militaires volontaires, le ruban bleu que je vais lui remettre aujourd'hui est on ne peut plus mérité.

Je lui adresse mes très sincères félicitations, et j'associe à ces éloges son épouse et ses deux enfants à ses sentiments."

Les Conseillers Municipaux présentèrent à l'heureux récipiendaire leurs chaleureuses félicitations. Mme Michaud quant à Elle recevait un bouquet.

Un vin d'honneur clôturait cette remise de décoration offert par le récipiendaire.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 31 juillet 1986

Le trente et un juillet mil neuf cent quatre vingt six, à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28/05/1986

---

Le procès verbal de la réunion du 28 mai 1986 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

N° 2 ACHAT DE MATERIEL POUR LA COMMUNE

---

La Commune, si Elle possède un tracteur, n'a plus de faucheuse, ni débroussailleuse : ces matériels étant hors d'usage. Il serait cependant expédient de les remplacer, afin de permettre aux employés de continuer le travail de voirie de plus en plus important.

LE CONSEIL :

Une large discussion s'engage à ce sujet, sans toutefois, prendre une décision ; mais désigne le 1er Adjoint pour aller contacter les fournisseurs de matériels agricoles, en vue de renseigner l'Assemblée Communale sur le choix éventuel du matériel à acquérir.

N° 3 IMMEUBLE MENACANT RUINE

---

Mme BOIZOT Amélie née BERARD le 04/07/25 à Saint Bonnet de Joux (Saône et Loire) actuellement domiciliée 75 Rue Rambuteau à MACON, est propriétaire d'une maison d'habitation "Rue Principale" à UCHIZY. Cette maison est en état de vétusté avancée et menace ruine, et pourrait par son effondrement, compromettre la sécurité publique.

L'Ingénieur T.P.E. de Tournus, saisi de cette affaire a établi un rapport dont les observations suivent :  
"Le toit est à pente unique dirigé vers la rue Principale. Ce toit est très déformé sur toute sa surface montrant ainsi le très mauvais état de la charpente.  
Un affaissement complet s'est d'ailleurs déjà produit occasionnant un trou d'environ 10 m2 situé près de la rive Ouest, au voisinage immédiat d'une cheminée.

"Cet éboulement menace de s'agrandir, ce qui provoquerait des chutes de matériaux divers (pierres du pignon, tuiles, souche de la cheminée, ces chutes pouvant s'effectuer soit à l'intérieur du bâtiment, soit à l'extérieur, c'est à dire sur une montée d'escalier appartenant à la voisine Mme LIGAY (parcelle 634). L'arête supérieure du toit de Mme BOIZOT surplombe, sur environ 5 m de longueur et 2 m de hauteur un bâtiment appartenant à M. SCHORI (parcelle 637 desservie par la Rue des Forgerons). Cette partie supérieure du toit de Mme BOIZOT est également très détériorée, au point que de nombreux matériaux provenant du toit lui-même, et du mur qui le soutient, sont déjà tombés sur le toit de M. SCHORI, endommageant et même perforant celui-ci. En conclusion, la toiture de la maison de Mme BOIZOT est en très mauvais état, ce qui a déjà provoqué des dégâts aux immeubles riverains et qui de plus constitue un danger de plus en plus menaçant. Je suggère donc de mettre en demeure Mme BOIZOT d'effectuer les travaux nécessaires et propres à faire cesser le péril."

N° 4 S.N.C.F. - CESSION DE CHEMIN A LA COMMUNE

---

Par lettre du 3 juillet 1986, le Chef de la Section "Domaine" de la S.N.C.F. rappelle que les terrains acquis pour la suppression du passage à niveau n° 255, devraient être remis en état puis incorporés dans la voirie communale.

Il précise que la procédure d'aliénation serait celle d'une cession par acte notarié moyennant la somme symbolique de 100,00 F, étant précisé que les frais de régularisation sont à la charge de la S.N.C.F.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé, et sur intervention du 2e Adjoint qui a déclaré que le chemin "Des Echeroules" était classé dans la voirie départementale.

DECIDE :

De renvoyer cette affaire, afin de permettre au 2e Adjoint de prouver, par tous moyens à sa convenance, que ce chemin est dans la voirie départementale.

N° 5 LOCAL DU 3e AGE

---

Le Club du 3e âge a dû céder une partie de ses prérogatives, dont il jouissait dans le logement de l'école maternelle et ce, afin de permettre la création d'un restaurant scolaire.

Il y a lieu de préciser qu'il s'agit en l'espèce d'une cohabitation. En effet, le Club occupe ce logement les 1er et 3e mercredis de chaque mois, jours où les écoles sont fermées. En d'autres termes, rien ne s'oppose à ce que la cohabitation ne se fasse pas en bon père de famille.

Toutefois, le Maire pense que la salle communale à l'ouest de l'église, mesurant 50 m<sup>2</sup> + une pièce annexe, pourrait après restauration, convenir éventuellement au 3e âge. Afin de renseigner l'Assemblée à ce sujet, il a fait établir un devis par les hommes de l'art, soit :

- M. JEANDIN, électricité.....	20 537,05
- M. DUMAZOT, peinture.....	34 954,70
	<u>55 491,75</u>
	=====

LE CONSEIL :

Après discussion et échanges de vue,

DECIDE :

De renvoyer cette affaire "sine die".

#### N° 6 EMPRUNT POUR LA SALLE COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil que le Groupement des Provinces de France se propose d'émettre un emprunt obligatoire au début du 4ème trimestre 1986.

Cet emprunt sera émis à taux fixe. La durée sera de 15 ans et l'amortissement s'effectuera par annuités constantes.

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De participer pour un montant de 400 000,00 F, à l'emprunt obligatoire que le groupement se propose d'émettre, la formule retenue étant celle de l'emprunt à taux fixe. Cet emprunt servira au financement des investissements suivants :

- Construction salle communale.....	1 057 143,00
- Equipement.....	210 171,00
	<u>1 267 314,00</u>
	=====

L'Assemblée prend acte et accepte après lecture les conditions générales et particulières d'octroi du prêt du Groupement, telles qu'elles figurent dans la convention de participation à l'emprunt.

L'Assemblée décide d'adhérer au "règlement intérieur du Groupement" dont lecture lui a été donnée et prend les engagements de contribution au capital et au fonds de trésorerie prévus à ce règlement intérieur.

Le Conseil décide de garantir, sans solidarité avec les autres emprunteurs, mais solidairement avec le Groupement dans la limite de sa quote-part, l'emprunt que ce dernier se propose d'émettre.

Le Conseil s'engage à inscrire dans chacun de ses budgets annuels, jusqu'à l'extinction de sa dette, les recettes fiscales nécessaires au service de l'emprunt.

Le Conseil donne délégation à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt ci-joint.

#### N° 7 REGULARISATION DE CREDITS

Par lettre du 7 juillet écoulé, le Receveur Municipal demande la régularisation de crédits 1985.

Il s'agit d'inscrire la somme de 70,00 F au chapitre 67 au lieu du chapitre 60.

LE CONSEIL :

DECIDE :

De régulariser la somme de 70,00 F dans les conditions ci-dessus précisées.

#### N° 8 PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT

M. JACQUELIN, Ingénieur du Génie Rural est venu en mairie afin de faire le point sur le changement intervenu dans sa situation.

x se Il a rappelé ensuite que la Commune bénéficie d'une subvention de 160 000,00 F pour effectuer la 1ère tranche d'assainissement. Ces travaux dit-il devraient commencer en fin 1986, début 1987 ; et<sup>x</sup> poursuivre en 1987-1988, en donnant suite à la lettre du 24/06/1986 du Président du Conseil Général, lequel demande de lui faire connaître des travaux d'assainissement à réaliser pour l'année prochaine.

LE CONSEIL :

1°) Prend acte de ces informations et s'attachera à faire exécuter les travaux dont il s'agit.

2°) Demande au Président du Conseil Général de Saône et Loire de bien vouloir inscrire la Commune pour une 2e tranche de travaux, soit 400 000,00 F, consistant à faire la lagune, nécessaire à l'épuration des eaux usées de la Commune.

3°) Sollicite l'aide financière du Département pour cette affaire.

N° 9 PORTION DE FOIN ; RECLAMATION

---

M. PRADIER J.Charles a remis en mairie le 28/07/86 sa feuille de taxe d'habitation, année 1984, afin de percevoir le montant en espèces de sa portion de foin relative à la dite année 1984.

LE CONSEIL :

Constate que l'impôt : taxe d'habitation a été acquitté le 04/02/86, au lieu de 1984.

Que la désignation par le Conseil des bénéficiaires à cet avantage a eu lieu le 13/06/84 et n'a retenu que les personnes qui avaient acquitté leur impôt.

Qu'aux termes de l'article 2 des statuts sur la distribution des portions de foin :

"Il faut avoir dans la Commune son domicile, c'est à dire son principal établissement, y exercer des droits civils, et figurer au rôle de la contribution personnelle mobilière (aujourd'hui appelée taxe d'habitation)."

Que si M.Mme PRADIER réunissent les conditions de domicile au 13/06/84, par contre ils ne réunissent pas celle de l'acquiescement de la taxe d'habitation d'une part, et d'autre part, celle relative à l'exercice de ses droits civils, puisque inscrits sur la liste électorale politique en octobre 1984.

De plus, les postulants à l'affouage ont 20 jours pour adresser leur réclamation en mairie, c'est à dire pour M. Mme PRADIER avant le 10/07/84. Décision du Conseil Municipal du 13/06/1984.

DECIDE :

De rejeter la demande M.Mme PRADIER J.Charles comme non fondée.

.../...

N° 10 SALLE COMMUNALE - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE DEMOLITION

---

L'entreprise LUSSIANA de Sermoyer qui a obtenu les travaux n° 1 "démolition" de la salle communal, a été dans l'obligation de démolir une partie du mur nord de cette salle, soit un montant de 9 555,00 F, travaux non prévus sur son devis originel.

Chaque conseiller demande des renseignements sur cet état de fait, une partie d'entre-eux estime que ces travaux auraient dû être prévus dans le marché, sinon ne pas payer ces frais supplémentaires.

Le Maire fait remarquer que la somme supplémentaire de 9 555,00 F ne dépasse pas les 5 % du devis Lussiana d'une part, et d'autre part, aucune autre entreprise candidate pour le lot de démolition n'a prévu la réfection de cette moitié de mur: par voie de conséquences, il appartenait au maître d'oeuvre de faire exécuter ces travaux indispensables, dans le cadre de l'article 3/3-9 du C.C.A.P.

N° 11 AUGMENTATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DU GARDE-CHAMPETRE

---

M. GUYONNET Robert, garde-champêtre de la Commune perçoit un salaire basé sur 12 H de travail par semaine. En réalité, il en effectue davantage, du fait que la Commune est étendue d'une part, et d'autre part, étant ancien ouvrier de la voirie, il a la tâche de surveiller les travaux exécutés par les cantonniers.

LE CONSEIL :

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De porter à 14 H par semaine, le nombre d'heures rémunérés à M. GUYONNET Robert, et ce à compter du 01/08/1986.

N° 12 QUESTIONS DIVERSES

---

LE CONSEIL DECIDE :

a) D'offrir un présent à M. MARPAUD, faisant valoir ses droits à la retraite le 1er septembre 1986, après 9 ans de bons et loyaux services au profit de la Commune.

b) De maintenir le prix de 60,00 F le m<sup>2</sup> T.T.C. des lots à vendre au lotissement et, de maintenir le statut quo sur la situation spéciale de l'Union Sportive.

c) De renvoyer à une date ultérieure une demande d'achat de 30 m<sup>2</sup> de terrain situé au lotissement.

d) La Commune occupe deux ouvriers de la voirie. De temps à autre, l'un d'entre eux ne travaille pas pour raison de maladie. Parfois, il est indispensable de remplacer l'absent notamment pour le ramassage des ordures ménagères.

Ce remplaçant ne peut être occupé au mois, mais à l'heure puisqu'il s'agit de quelques heures de travail temporaire.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé,

DECIDE :

De rémunérer CORTOT Georges, ouvrier intérimaire 27,00 F de l'heure.

REFUSE :

a) De modifier le plan d'occupation des sols en zone N.A. II où les constructions à usage d'habitation ne sont admises que sous certaines conditions.

b) De connaître les dettes engagées par un employé communal vis à vis de l'un de ses semblables.

A PRIS CONNAISSANCE :

a) Du montant des travaux effectués au sein de la Commune par une entreprise privée.

b) Des instructions concernant le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal.

ACCEPTE le projet ci-après désigné :

Se prononce favorablement sur la dépense globale dont le coût, défini dans les devis ci-joints, s'élève à : 1 159 971,00 F.

Prend acte de la possibilité de financement du projet par le F.D.A.E.C.

DECIDE de financer l'opération comme suit :

Coût total..... 1 267 314,00

Subvention F.D.A.E.C. (dotation spéciale...	47 000,00
" " .....	70 000,00
Emprunt.....	600 000,00
Subvention D.G.E.....	60 000,00
" C.A.F.....	247 200,00
Fonds propres.....	243 114,00
	<hr/>
	1 267 314,00
	=====

DIT que la dépense ainsi créée fera l'objet d'une inscription au budget primitif pour l'exercice 1987.

DESIGNE :

Le terrain BARELLI, situé en ZH n° 9 "La Vie des Fourches", pour y déposer les pierres et tuyaux en attendant leur utilisation par la Commune.

=====

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 1986

ELECTION DES DELEGUES-PROCES VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt six, le sept septembre à huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Uchizy s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. JOSSERAND H. Maire.

Conformément aux dispositions de l'article R\*1 du Code Electoral, le bureau a été constitué de :

- M. JOSSERAND H.
- M. CORNUTRAIT M.
- M. GUYON ET J.M.
- M. JANNET M.

Le Conseil a élu pour secrétaire Mme LAFARGE R

M. Le Président a donné lecture :

1°) Du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 28 septembre 1986 dans le département.

2°) De l'arrêté préfectoral convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

ELECTION DES DELEGUES

1er tour de scrutin

Le président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à neuf heures dix. Il a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	12
- A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	12
- Majorité absolue.....	7

Ont obtenu :

- M. JOSSERAND H.	neuf voix
- M. CORNUTRAIT M.	huit voix
- M. PERRUSSET J.	huit voix
- M. TALMARD P.	trois voix
- M. BERTOLINI P.	deux voix
- M. CROIZET JG.	deux voix
- Mme MICHAUD Y.	une voix
- M. VERNET M.	une voix
- M. SAILLET C.	une voix
- M. MAZOYER R.	une voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

- M. JOSSERAND H. qui a déclaré accepter le mandat.
- M. CORNUTRAIT M. qui a déclaré accepter le mandat.
- M. PERRUSSET J. qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

1er tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement, le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

.../...

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	12
- A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés....	12
- Majorité absolue.....	7

Ont obtenu :

- Mme MICHAUD Y.	sept voix
- M. FELIX R.	sept voix
- M. VERNET M.	cinq voix
- Mme RICHY A.	quatre voix
- M. BERTOLINI P.	trois voix
- M. TALMARD P.	trois voix
- M. SAILET C.	deux voix
- M. MAZOYER R.	deux voix
- M. GUYONNET J.M.	une voix
- M. CROIZET J.C.	une voix
- M. JANNET M.	une voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme MICHAUD Y. qui a déclaré accepter le mandat.

M. FELIX R. qui a déclaré accepter le mandat.

2ème tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	12
- A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés....	12
- Majorité absolue.....	7

Ont obtenu :

Mme RICHY Andrée	cinq voix
M. VERNET M.	quatre voix
M. MAZOYER R.	deux voix
M. TALMARD P.	une voix

3ème tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	12
- Bulletins blancs et nuls.....	0

Ont obtenu :

- |                 |             |
|-----------------|-------------|
| - Mme RICHY A.  | sept voix   |
| - M. VERNET M.  | quatre voix |
| - M. MAZOYER R. | une voix    |

A été proclamée élue comme ayant réuni la majorité relative :

Mme RICHY Andrée qui a déclaré accepter le manda

Observations et réclamations : néant

=====

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 1986

Le vingt trois octobre mil neuf cent quatre vingt six, à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31/07/1986

Le procès verbal de la séance du 31/07/68 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité après avoir ajouté le paragraphe suivant à la demande de M. Paul TALMARD.

M. TALMARD propose que le Maire se mette en relation avec la S.A.F.E.R., afin de lui acheter un terrain qui pourrait ensuite être échangé avec celui qui serait destiné à recevoir la lagune d'épuration.

N° 2 PROPOSITION D'ACHAT DE MATERIEL

Par délibération du 31/07/86, l'Assemblée de ce siège, a désigné les adjoints, afin de la renseigner sur le choix éventuel de l'acquisition de matériel pour la Commune.

Les adjoints ont rempli leur mission le 24/10/86, auprès des fournisseurs de matériel agricole de la région, notamment :

- Ets RENAULT à Macon
- Ets BOUILLOUX à Senozan
- Ets SUMAGRI à Senozan

et aussi auprès de collectivités utilisant ce matériel.

Il résulte de ces investigations que la débroussailleuse "Rousseau" serait le matériel qui conviendrait à notre Commune.

LE CONSEIL :

délibéré, Après maintes explications et après en avoir

DECIDE :

De rejeter l'idée d'acheter une faucheuse à disque

De confier le choix de l'achat d'une débroussailleuse aux hommes de l'art du Conseil.

De vendre au plus offrant l'ancienne débroussailleuse, marque "Raznett" de la Commune.

#### N° 3 AFFAIRE DU LOTISSEMENT (BOURDON)

---

Le Maire rend compte à l'Assemblée que M. GAUTHIER géomètre est venu sur place poser les bornes au lotissement pour matérialiser l'achat de 30 m<sup>2</sup> de terrain par M. Bourdon, lot n° 7, afin de régulariser la construction de sa maison. M. GAUTHIER a refusé de faire ce travail au motif : "que s'agissant de modifier l'arrêté du Préfet, qui a autorisé la construction des maisons suivant un plan approuvé par l'Assemblée Communale.

Le Maire ne cache pas qu'il lui est difficile de modifier un arrêté du Préfet qui a été difficile à obtenir, notamment depuis l'application de la décentralisation, et de la procédure qu'il y a lieu d'engager pour une affaire dans laquelle il n'y est pour rien.

LE CONSEIL :

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De surseoir à l'exécution de cette affaire et pense qu'elle pourrait se régler avec le propriétaire du lot n° 7.

#### N° 4 EMPLOYE COMMUNAL (SALAIRE O.E.V.P.)

---

Le Maire rend compte à l'Assemblée qu'il a recruté un cantonnier. Il s'agit de M. MELECK Jacky, 33 ans,

demeurant à Tournus Rue de la République n° 13 et ce, à la suite du concours qui a eu lieu les 11 et 18 septembre dernier à Macon et à Uchizy.

Il demande à l'Assemblée de fixer le salaire de cet agent.

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De rémunérer M. MELECK de la façon suivante :

Durée de travail hebdomadaire 35 heures

Groupe III

Echelon 1er

Indice brut : 220

Indice majoré : 224

Traitement mensuel :  $\frac{4\ 933,25 \times 35}{39} = 4\ 427,27$

Supplément familial :  $\frac{292,38 \times 35}{39} = 262,39$

4 689,66

=====

N° 5 SALLE COMMUNALE "AVENANT"

---

La Commission des Bâtiments Communaux appelée à visiter la salle communale au cours des 1ers travaux, a estimé que la mezzanine existante pourrait être agrandie. Elle améliorerait l'esthétique de la salle et l'agrandirait de 15 m<sup>2</sup>.

Le Maître d'Oeuvre en a évalué le coût, soit 28 232,24 F. Cette somme étant supérieure à 5 % du marché initial, il est nécessaire de régulariser cette modification par un avenant de même montant.

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'approuver le montant de ce 1er avenant qui s'élève à 28 232,24 F.

N° 6 NETTOYAGE DES VITRES PAR UN ARTISAN AD-HOC D'UCHIZY

---

Le personnel de nettoyage des vitres bâtiments Mairie-Ecole, éprouve des difficultés d'accomplir cette tâche, du fait qu'il est dans l'obligation d'utiliser un escabeau sur lequel il manque d'assurance et risque de perdre ainsi l'équilibre.

Melle TALMARD Sylvie artisan en la matière a établi un devis pour le nettoyage des vitres de ces bâtiments communaux. Celui-ci se présente ainsi :

- nettoyage vitres mairie.....	124,53
- " vitres école primaire..	224,15
	<hr/>
	348,68
	=====

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De confier le travail (bâtiment mairie-école) à Melle TALMARD Sylvie pour la somme figurant sur son devis, étant précisé que le travail sera fait 2 fois par an, septembre et vacances de Pâques.

N° 7 RAMASSAGES DES ORDURES MENAGERES 1987

---

L'entrepreneur du service "ordures ménagères", par lettre du 09/10/86 s'est engagé à les ramasser en 1987 suivant la somme de 12 500,00 F et pour 37 tournées.

LE CONSEIL :

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis pour l'année 1987.

L'Assemblée est informée que la Sté SOBONET de St Désert (Saône et Loire) collecte et évacue les ordures ménagères. Le prix de ce ramassage pour 52 semaines est de 85,15 F par personne et par an + 19,57 F pour le traitement, soit pour Uchizy 104,72 F x 640 habitants = 67 020,80 F.

LE CONSEIL :

Après avoir pris connaissance du contrat de cette firme.

DECIDE :

De ne donner aucune suite à cette proposition eu égard au montant élevé de cette proposition.

.../...

N° 8 QUESTIONS DIVERSES

a) Cession de chemin à la Commune

Par délibération du Conseil Municipal du 19/05/1982, il a été convenu que les terrains acquis par la S.N.C.F. à l'occasion de la suppression du passage à niveau (dit Des Prés Martin), devraient être remis à la Commune après achèvement des travaux.

Ces travaux ont été effectués aux frais de la S.N.C.F. Celle-ci nous les remet donc afin de les incorporer dans la voirie communales. Il s'agit en l'espèce, du chemin rural n° 27 dit "Des Echeroulés".

Cette procédure d'aliénation sera celle d'une cession par acte notarié moyennant la somme symbolique de 100,00 F. Tous les frais de régularisation étant à la charge de la S.N.C.F.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après une 1ère audience tenu le 31/07/86, où il a renvoyé cette affaire pour plus ample informé.

DECIDE :

D'incorporer de nouveau le chemin n° 27 dit "Des Echeroulés" dans la voirie communale.

b) Convention Conseil Général

L'Assemblée est informée que le Conseil Général a étudié la possibilité de mettre à la disposition des collectivités locales son Service Départemental de l'Agriculture afin de leur faciliter l'exercice de leur compétence, en application des dispositions de la Loi de Décentralisation n° 83-8 du 7 janvier 1983.

Un projet de convention a été préparé à cet effet. Il y a lieu d'examiner ce projet.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

1°) ADOPTE le projet de convention à intervenir avec le Conseil Général de Saône et Loire en vue de bénéficier de l'aide du Service Départemental de l'Agriculture.

2°) CONSTATE que ce Service exercera à titre gratuit une fonction de Conseil et d'Assistance technique auprès de la Collectivité.

3°) SOLLICITE le visa de la présente délibération et de la convention jointe, au titre du contrôle de la légalité.

.../...

c) Pétition contre le bruit à l'occasion de la fête patronale

L'Assemblée entend la lecture de la pétition de 3 administrés : CLAYET Robert, BURY Jean et DI LORENZO Eugène, tous habitant "Place du Temple", qui demandent l'atténuation du bruit provoqué par les autos-skooters "Place de l'Etang".

d) Transfert de gestion à l'Etat d'immeubles dépendant du domaine public ferroviaire

L'Assemblée prend connaissance de l'arrêté du Préfet de Saône et Loire portant transfert de gestion à l'Etat d'immeubles dépendant du domaine public ferroviaire.

Il s'agit :

- section G 65, lieu-dit "En Pontey", superficie 1 a 80
- section G 487, lieu-dit "En Pontey", superficie 0 a 50
- section ZD 65, lieu-dit "A l'Aubépin", superficie 1 a 70
- section ZD 67, lieu-dit "A l'Aubépin", superficie 1 a 41
- section E 509, lieu-dit "La Grande Varenne", superficie 14 a 36.

e) Abri à voyageurs

Le Maire rend compte à l'Assemblée que les hommes de l'art contactés pour réparer l'abri à voyageurs "Place de la Fontaine", aucun ne donne suite à cette demande.

LE CONSEIL :

Charge Le Maire de contacter M. DUCRET Roland de Champlieu à ce sujet.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 1986

Le onze décembre mil neuf cent quatre vingt six à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23/10/1986

Le procès-verbal de la séance du 23/10/1986 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

N° 2 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986

L'Assemblée répartie ainsi qu'il suit l'avoir de l'exercice 1985 du compte administratif, soit :

section de fonctionnement, avoir de.....	578 844,33
section d'investissement, déficit de.....	136 493,58
	<u>442 350,75</u>
	=====

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 60	Denrées et fournitures.....	410,00
"	63 Travaux et services extérieurs..	33 500,00
"	64 Participations et contingents...	2 850,00
"	65 Allocations - Subventions.....	7 000,00
"	66 Frais de gestion générale.....	200,00
"	67 Frais financiers.....	10 200,00
"	83 Prélèvements.....	524 684,33
		<u>578 844,33</u>
		=====

b) Recettes :

Chapitre 82	Produits antérieurs.....	578 844,33
-------------	--------------------------	------------

.../...

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 06	Déficit d'investissement rep...	136 493,58
" 21	Horloge communale.....	5 000,00
" 23	Salle Communale.....	685 618,75
" 23	Alignement Quart Mallet.....	23 000,00
		<u>850 112,33</u>
		=====

b) Recettes :

Chapitre 10	Subventions.....	195 000,00
" 11	Prélèvement sur recettes fonct.	524 684,33
" 142	Fonds de compensation T.V.A....	36 346,00
" 143	Dotation globale équipement....	94 082,00
		<u>850 112,33</u>
		=====

N° 3 PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE

Les dépenses engagées par la Commune au chauffage du bâtiment mairie-école, appartement de l'institutrice adjointe et l'école maternelle se présentent comme suit :

a) Bâtiment mairie-école :

Reste au 20/11/85		
7000 1 x 238,62	=	16 703,40
Livraison du 14/02/86		
5470 1 x 1903,87	=	10 414,17
Livraison du 24/10/86		
3680 1 x 1490,72	=	5 485,85
		<u>32 603,42</u>
Reste au 09/12/86		
6400 1 x 1490,72	=	9 540,61
		<u>23 062,81</u>
	T.V.A. 18,60 %	4 289,68
		<u>27 352,49</u>
		=====

Part à la charge de l'institutrice adjointe :

$$27\ 352,49 : 3 = 9\ 117,50\ \text{F}$$

=====

.../...

b) Bâtiment école maternelle-Restaurant scolaire-locaux 3e âge  
(pour mémoire)

Reste au 20/11/85			
4000 l	238,62	=	9 544,80
Livraison du 14/02/86			
3289 l x	1903,87	=	6 261,83
Livraison du 24/10/86			
2697 l x	1490,72	=	4 020,47
			<u>19 827,10</u>
Reste au 09/12/86			
3400 l x	1490,72	= -	5 048,65
			<u>14 778,45</u>
	T.V.A. 18,60 %		<u>2 748,79</u>
			<u>17 527,24</u>
			=====

N° 4 PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau payée en 1986 par la Commune est la suivante :

1er semestre	$\frac{950,01}{250}$	= 3,80 x 50 m <sup>3</sup> =	190,00
2ème semestre	$\frac{1\ 036,20}{250}$	= 4,14 x 50 m <sup>3</sup> =	207,00
			<u>397,00</u>
			=====

Moins consommation école primaire-mairie :

Consommation au 09/12/86	82,95 m <sup>3</sup>
Années précédentes	- <u>72,00 m<sup>3</sup></u>
	10,95 m <sup>3</sup>

$$\left\{ \frac{(3,80 + 4,14)}{2} = 3,97 \right\} 10,95 \text{ m}^3 \times 3,97 = 43,47 \text{ F}$$

$$397,00 - 43,47 = \underline{\underline{353,53 \text{ F}}}$$

Part à la charge de l'institutrice adjointe : 353,53 F

.../...

N° 5 LOCATIONS COMMUNALES REVISEES POUR 1987

LE CONSEIL :

- Vu, les hausses intervenues en 1986
- Vu, le montant de ces hausses indiqué par les services des prix de Mâcon,

DECIDE :

D'augmenter de 1,03 % les locations de 1986, à compter du 01/01/1987

- Garages	544,00 F x 1,03 % =	550,00 F
- Local C.C.A.S.	328,00 F x 1,03 % =	331,00 F
- Montagne Combarnier	158,00 F x 1,03 % =	160,00 F
- " " (Murer)	152,00 F x 1,03 % =	154,00 F

N° 6 DROITS DE PLACE ET PESEES POIDS PUBLICS (demande d'augmentation)

LE CONSEIL :

- Vu, les hausses à intervenir en 1987.
- Vu, la consultation auprès des organismes professionnelles.

DECIDE :

D'augmenter de 5 % le montant de ces droits de place et pesées poids publics et ce, à compter du 01/01/1987.

Forains :

- Autos-skooters.....	212,00 x 5 % =	222,00 F
- Mini-skooters.....	114,00 x 5 % =	120,00 F
- Manège enfantin.....	64,00 x 5 % =	67,00 F
- Tirs.....	64,00 x 5 % =	67,00 F
- Bancs jouets.....	57,00 x 5 % =	60,00 F
- Bals.....	322,00 x 5 % =	338,00 F

Marchands ambulants ou non :

- Marchands de légumes.....	15,60 x 5 % =	16,40 F
- " de vêtements...	15,60 x 5 % =	16,40 F
- " de confiserie..	15,60 x 5 % =	16,40 F
- " de pain-gâteaux	15,60 x 5 % =	16,40 F
- " de fromages chèvre	3,15 x 5 % =	3,30 F
- " de frites.....	23,00 x 5 % =	24,00 F

Pesées poids publics :

- de 0 kg à 500.....	7,00 x 5 % =	8,00 F
- de 500 kg à 2 000.....	11,50 x 5 % =	12,00 F
- au-delà de 2 000 kg.....	15,60 x 5 % =	16,40 F

Dit que ces tarifs seront majorés de 5,00 F lorsque les pesées auront lieu les dimanches et jours fériés.

N° 7 CALENDRIER DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES POUR 1987

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le tableau suivant du service de ramassage des ordures ménagères pour l'année 1987, lequel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée ainsi que le prix, soit 12 500,00 F pour 37 tournées.

Janvier :	5 19	Juillet :	6 13 20
Février :	2 16	Août :	4 10 17 24 31
Mars :	2 16 31	Septembre :	7 14 21 28
Avril :	13 27	Octobre :	12 26
Mai :	4 11 18 25	Novembre :	9 23
Juin :	1 9 15 22 29	Décembre :	7 21

soient 37 tournées

N° 8 MONTANT DE LA PORTION DE FOIN ET DE LA TAXE D'AFFOULGE 1987a) Portions de foin :

L'Assemblée Communale :

- Vu, une tradition bien établie, de distribuer chaque année, à ceux qui remplissent les conditions définies par délibération du 28/02/1961, une part des locations des propriétés communales outre Saône,

DECIDE :

De fixer à 60,00 F la portion de 0 ha 40 a, à distribuer aux ayants-droit en juin 1987.

b) Taxe d'affouage :

La feuille d'impôts, année 1986 des propriétés communales en Arbigny, commune où sont situées des propriétés d'Uchizy, s'élève ainsi qu'il suit :

Impôts Fonciers.....	52 315
A.F.R.....	106
	<hr/>
	52 421

$\frac{52\ 421 \times 0,40}{153} = 137,05 \text{ F}$

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications ci-dessus et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De réclamer la somme de 137,00 F à chacun des agriculteurs qui exploitent eux-mêmes leur portion de foin de 0 ha 40 a, soit 17 agriculteurs x 137,00 = 2 329,00 F.

Dit que cette somme leur sera réclamée en juin 1987 par les services de la mairie et reversée ensuite entre les mains du Receveur Municipal.

N° 9 CHARGES INTERCOMMUNALES (élèves de l'extérieur fréquentant l'école communale)

---

Le Maire attire l'attention de l'Assemblée sur le nombre d'écoliers de l'extérieur fréquentant les écoles publiques d'Uchizy (l'école maternelle et l'école primaire). Il demande de lui fixer le montant de la somme à récupérer éventuellement auprès des Communes de résidence des intéressés.

Il s'agit de :

- 4 élèves de la Commune de Farges.
- 1 " de la Commune Du Villars.
- 6 " de la Commune d'Ozenay.
- 1 " de la Commune de Montbellet.
- 7 " de la Commune de Chandernoy.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Vu, la Loi du 07/12/1983,
- Vu, les circulaires des 03/06 et 10/07/86 sur les répartitions des charges de fonctionnement des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes.

DECIDE :

De réclamer la somme de 200,00 F par élève à chacune des communes concernées, qui ont donné leur accord à ce sujet. Il s'agit de la Commune de :

Farges 4 élèves x 200,00 = 800,00 F  
Montbellel 1 élève x 200,00 = 200,00 F  
Chardonnay 7 élèves x 200,00 = 1 400,00 F

N° 10°) SUBVENTION "RESTAURANT SCOLAIRE"  
-----

Mme AUBOEUF Katherine a formulé une demande de subvention auprès du Maire, en tant que Présidente du "Restaurant Scolaire" des Ecoles Publiques ; et a fourni un état faisant ressortir les recettes et les dépenses de ce restaurant. Il s'avère que les dépenses nécessitées par la création récente de ce restaurant sont supérieures aux recettes. Elle sollicite donc l'aide de la Commune, afin d'équilibrer le budget.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé, et considérant que ce restaurant créé depuis la rentrée scolaire en septembre 1986, n'a pu réunir complètement les ressources qu'exige une telle entreprise, qu'il y a lieu de l'encourager en y participant financièrement.

DECIDE :

D'accorder une subvention de 5 000,00 F au "Restaurant Scolaire" pour l'année 1986-1987.

N° 11 QUESTIONS DIVERSES  
-----

a) La prévention Routière :

La prévention routière est mise en service au cours de l'année scolaire 1986-1987. Elle pratique l'enseignement théorique et pratique de la sécurité aux enfants des écoles.

Le directeur départemental demande que la Commune prenne en charge les repas de midi des deux gendarmes moniteurs (soient 2 repas par jour de présence dans la Commune).

..../...

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et considérant la dépense peu élevée exigée par les moniteurs de cet enseignement.

DECIDE :

De prendre en charge les deux repas des moniteurs.

b) Editions et Librairie Oberlin

Les éditions Oberlin relatives aux échanges Franco-Allemands publiés en 1970 par les services de l'Ambassade de France à Bonn, demandent à la Commune une subvention de 900,00 F pour la nouvelle réalisation de l'édition de l'ouvrage.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après échanges de vue,

DECIDE :

De ne donner aucune suite à cette demande.

c) Brûleur de la chaudière

Le brûleur de la chaudière à mazout de l'école-mairie a été changé en 1985. Il n'est plus utilisable et encombre les locaux de rangement des objets hétéroclites.

LE CONSEIL :

DECIDE :

De se débarrasser de ce matériel, n'ayant plus aucune utilité, et ne pourra plus être utilisé de nouveau.

d) Location ou achat des garages Bourgeois (vers l'église)

M. BOURGEOIS Robert par communication téléphonique a attiré l'attention du Maire sur ses garages vers l'église et, il a proposé au Maire soit de les vendre à la Commune, soit de les louer.

LE CONSEIL :

Après échanges de vue,

DECIDE :

De voir cette question avec le propriétaire qui voudra bien communiquer au Maire le montant du prix d'achat ou du prix de la location.

.../...

f) Travaux d'entretien O.N.F.

Le Conseil étant mal informé sur ce sujet,  
DECIDE :

De renvoyer cette question à une date ultérieure.

g) Achat de couteaux pour la débroussailleuse

En suite des décisions antérieures, notamment celles de la séance du 23/10/86, la débroussailleuse achetée en 1977, n'ayant pas trouvé de preneur, il serait souhaitable de remplacer les couteaux usagés de cet engin et, l'utiliser aussi longtemps que possible.

LE CONSEIL :

DECIDE :

De faire l'achat des couteaux au nombre de 30, auprès des Etablissements RENAULT à Mâcon et, de les faire poser sur la débroussailleuse par un employé communal.

h) Contrat d'entretien préventif du tracteur

Les établissements RENAULT de Mâcon, par note du 11/12/86, demandent si la Commune désire faire réviser son tracteur, à l'instar des années précédentes au prix forfaitaire de 465,00 F.

LE CONSEIL :

Vu, le peu d'heures effectuées par le tracteur en 1986 (191 heures).

DECIDE :

De surseoir à cette visite pour l'année 1987.

i) Bail GUICHARD Jean de Montbellet

La Commune a, le 21/02/84 consenti à M. GUICHARD Jean de Montbellet, la location à compter du 11/11/83 pour 9 ans, 4 ha 16 a 22 ca situés "En Devenay".

Le fermage est basé sur 983 kg de blé et 104 kg de viande de boeuf.

Pour 1985, le fermage s'élève à....	2 371,43
Pour 1986, le fermage s'élève à....	2 362,63
	<hr/>
Soit au total.....	4 734,06 F
	=====

.../...

M. GUICHARD, malgré les lettres à lui, adressées par le Receveur Municipal, n'y donne aucune suite et doit à la date de ce jour :

- la somme de 2 371,43 F pour 1985 et
- la somme de 2 362,63 F pour 1986.

Le Maire rappelle qu'à défaut de paiement du fermage à son échéance, la Commune bailleresse peut user du droit à Elle accordé par la Loi, pour faire prononcer la résiliation du bail par le Tribunal Paritaire.

LE CONSEIL :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De faire résilier le bail du sieur GUICHARD Jean de Montbellet à compter du 31/03/1987.

H.J.

D O N S   R E C U S   E N   1 9 8 6

1°) ASSOCIATION A.C.P.G.

- JOLY François.....	10,00
- Famille LAFARGE.....	100,00
- DEFOY Charles.....	200,00
- GUYONNET Paulette.....	100,00
- CHAUDIOT Raymond.....	21,00
- Vve LECUELLE-ROY.....	200,00
	<hr/>
	631,00
	<hr/>

2°) BUREAU D'AIDE SOCIALE

- Héritiers DEROCHE.....	150,00
- FELIX Robert.....	200,00
- Mariage VERNET-MICHOUD.....	222,00
- Vve SAPIN-LARGE Adrienne.....	200,00
- Vve LECUELLE-ROY.....	200,00
- MICHEL Henri.....	100,00
- ANDRE Pierre.....	300,00
- DEFOY Charles.....	200,00
- DANANCHER Eugène.....	50,00
- Anonyme.....	40,00
- Divers.....	274,00
	<hr/>
	1 936,00
	<hr/>

3°) CLUB 3e AGE "RENCONTRE ET SYMPATHIE"

	- Héritiers DEROCHE.....	250,00
	- Famille GUYON.....	200,00
	- GRANDCHAMP Jean.....	200,00
Mariage	- SIGNORET Pierre-CHAUDAGNE Myriam.....	144,00
	- Vve CHAPELIER Louise.....	100,00
	- GRATIEN Suzanne.....	100,00
	- Vve FLORENCON.....	100,00
	- PERRIN.....	100,00
	- Vve BETZLER-JOLY Sophie.....	100,00
	- Vve SAPIN-LARGE Adrienne.....	100,00
	- Anonyme.....	100,00
	- DANANCHER-PARNET-GRANOTTIER )	
	- BUCHAILLE-Anonyme-Anonyme ) 50,00...	300,00
	- Vve PRADIER-MIGNARD Eléonore.....	40,00
	- Vve BORNET Andrée.....	30,00
	- TALMARD J.-Anonyme-Anonyme... 20,00...	60,00
	- Vve MULCEY-Anonyme... 10,00.....	20,00
		<hr/>
		1 944,00
		<hr/>

4°) COMITE DES FETES

=====

Mariage - SIGNORET Pierre-CHAUDAGNE Myriam..... 144,00

5°) COMITE DE JUMELAGE

=====

Mariage - VERNET J.F.-MICHOU D Sylvie..... 220,05

6°) COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

=====

- DANANCHER Eugène..... 50,00

- GAUDEZ Georges..... 50,00

- GAUDEZ Roger..... 50,00

- GAUTHERON Jules..... 50,00

- MARPAUD..... 50,00

- LEGRAND Etienne..... 600,00

Mariage - GARCIA Michel-GUYONNET Nadine..... 300,00

" - SIGNORET Pierre-CHAUDAGNE Myriam..... 144,00

" - TALMARD Pascal-FROBERT Pascale..... 200,00

Décès - ROY René..... 200,00

" - Vve DEROCHE Andrée..... 150,00

" - BURY Lucien..... 300,00

" - PRELONGE Robert..... 200,00

Nid guêpes - BOURDON Christian..... 50,00

" - ROUX Jean..... 100,00

Feu cheminée - CORNU Marcel..... 100,00

" - Vve GRANOTTIER-BRETIGNY Juliette..... 200,00

" - MAIRE Paul..... 200,00

- GUYONNET Paulette..... 100,00

pour différent avec son voisinage en sa faveur.

3 794,00

=====

7°) ANCIENS COMBATTANTS

=====

- BUCHAILLE Henri..... 100,00

- Vve BETZLER-JOLY Sophie..... 100,00

200,00

8°) UNION SPORTIVE SARRASINE

=====

Mariage - VERNET J.F.-MICHOU D Sylvie..... 220,05

" - SIGNORET Pierre-CHAUDAGNE Myriam..... 216,00

436,05

=====

.../...

9°) COOPERATIVE SCOLAIRE

=====

Mariage - AMMAR J.Pierre-AUBOEUF Christiane.....	203,00
- Vve GRANGER-BERNARD Julie.....	100,00
- PERRUSSET J.Jacques.....	50,00
- Anonyme.....	100,00
	<hr/>
	453,00
	=====

10°) RESTAURANT SCOLAIRE

=====

- Eve BETZLER-JOLY Sophie.....	100,00
Mariage - TILMARD Pascal-FROBERT Pascale.....	151,50
	<hr/>
	251,50
	=====

Les Présidents et, en particulier les trésoriers  
des Associations bénéficiaires de ces dons, remercient vivement  
leurs généreux donateurs et les assurent de toute leur affection  
et dévouement.

H.J.

LISTE DES PERSONNES AYANT FAIT DON DE LEUR PORTION DE  
FOIN AU PROFIT DU BUREAU D'AIDE SOCIALE ANNEE 1986

- =====
- |                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| - AUBOEUF-LOCRA Y Pierre           | - LEGRAND Etienne              |
| - AUBOEUF-MEUTZNER Pierre          | - LENOIR-DORME Roger           |
| - AMMAR-AUBOEUF Jean Pierre        | - MIGNON-MOREAU Maurice        |
| - BAUDRAS Pierre-Marie             | - MEYRIEUX Pierre              |
| - BELOT-JOUVENCEAU Paul            | - MOIROT-ERNOULT Françoise     |
| - BERTOLINI-COMAT Pierre           | - Vve MULCEY-MAZOYER Marcelle  |
| - BICHET-MORANDAT Marcel           | - NICOLAS-DUCROT Jean Pierre   |
| - BONNARDIN Pierre                 | - OLIVERES-CHARRIN Roger       |
| - BOURGEOIS-MENAGER Robert         | - PERNOT-BOZETTO Guy           |
| - BRUNET-SALLET-DRZYMALA M. Claire | - PIPONNIER-FILIATRE Claude    |
| - CANARD-DURAND André              | - PRADIER-DERANGERE Alain      |
| - CANARD-FOREST Guy                | - PRADIER-CHEVAUX René         |
| - CINTAS-CHAUME Martin             | - RAYNAUD-LEMOINE Jean Paul    |
| - CLERC-TABOULET Didier            | - RICARD Camille               |
| - CORNUTRAIT-RAFFIN Marcel         | - ROUSSEL-LABAT Patrick        |
| - COULON-BUCHILLET Noël            | - ROUX-FOJLET Jean Max         |
| - DECHELETTE-TIXIER Eric           | - SALLET-BRIDON Gérard         |
| - DI LORENZO-FICHERA Antoinette    | - Vve SAILET-MEUNIER Marie     |
| - DUCROT-CORIN Benoit              | - Vve SAPIN-LARGE Adrienne     |
| - DURAND Andrée                    | - Vve SPANU-ARBEZ Marie-Jeanne |
| - Vve ECHALIER-LETHENET Jacqueline | - TAIMARD-DUPUIS Philibert     |
| - FAVRE-MEILHAC Jacques            | - TEMPORAL-CANARD Jean Claude  |
| - GILLET Marguerite                | - VERNET-SIRAUD Maurice        |
| - GUDEFIN-PONCET René              |                                |
| - Vve GUICHARD-PRADIER Arlette     |                                |
| - GUICHON-RETY Bernard             |                                |
| - JANNET-COLIN Michel              |                                |
| - JOSSERAND-BERTHOD Hippolyte      |                                |
| ‡ LARDY-LUSSIAUD Martial           |                                |
| - LARGE-COCO GNE Bernard           |                                |

53 personnes x 60,00 F = 3 180,00 F

=====

Que toutes ces personnes en soient vivement  
remerciées.

H.J.

A N N E E . 1 9 8 6

ETAT CIVIL

Nos joies et nos peines

Naissances :

- Virginie, Ginette, Danielle LAFARGE.....	07/02/1986
- Caroline MOIROT.....	24/04/1986
- Thomas, Charles, Alphonse BADET.....	11/06/1986
- Amandine, Gaëlle, Sylvie AZAIS.....	20/07/1986
- Mathieu, Pierre, Michel PELLETIER.....	08/09/1986
- Virgil, Samuel POPESCU.....	11/09/1986
- Cécile TALMARD.....	15/09/1986
- Mathieu BELANGE.....	29/09/1986

Mariages : dans la Commune

- GARCIA Jean Michel et GUYONNET Nadine..	22/03/1986
- VERNET Jean François et MICHOU Sylvie.	05/04/1986
- AMMAR Jean Pierre et AUBOEUF Christiane	03/05/1986
- GAUDILLERE Bernard et BENOIT Catherine.	23/08/1986
- SIGNORET Pierre et CHAUDAGNE Myriam....	23/08/1986
- TALMARD Pascal et FROBERT Pascale.....	13/09/1986
- ANDRE Pierre et CHARDIGNY Simone.....	18/10/1986

En dehors de la Commune

- BENOIT Jean François et MARECHAL Fabienne	22/03/1986
- LE PICHON Jean Baptiste et CHACHUAT Nathalie..	17/07/1986

Décès :

-BURY Lucien à 90 ans.....	04/02/1986
- ROY René à 62 ans.....	09/02/1986
- LAFARGE Eugène à 74 ans.....	15/02/1986
- DEROCHE née PERRUSSET Andrée à 72 ans..	22/02/1986
- PARIOT née BUIRET Eugénie à 89 ans.....	28/02/1986
- LETHENET Lucienne à 64 ans.....	13/03/1986
- PRELONGE Robert à 68 ans.....	12/05/1986
- GAUDEZ née BUCHAILLE Marie à 83 ans....	07/08/1986
- BETZLER Paul à 86 ans.....	11/09/1986
- RAVAT Jean Claude à 43 ans.....	29/09/1986
- LECUELLE Emile à 79 ans.....	30/09/1986

Avis de M. Le Préfet, Commissaire de la  
République de Saône et Loire, en date du 22/08/86

---

IDENTIFICATION DES CHIENS PAR TATOUAGE

---

Il est rappelé aux propriétaires de chiens que l'identification par tatouage peut constituer une mesure obligatoire, notamment pour les chiens concernés par l'obligation d'être vaccinés contre la rage, et, dans tous les cas, une opération utile pour la protection de leurs animaux.

1°) LE TATOUAGE EST OBLIGATOIRE :

---

- Pour les chiens inscrits au livre généalogique tenu par la Société Centrale Canine.
- Pour les chiens vendus sur les foires et marchés.
- Pour les chiens vendus dans les établissements spécialisés dans le toilettage, le transit et la vente de chiens et de chats.

2°) LE TATOUAGE EST OBLIGATOIRE ET IL EST INDISPENSABLE POUR ASSURER LA VALIDITE DE LA VACCINATION ANTI RABIQUE ; CELA CONCERNE NOTAMMENT :

---

- Tous les chiens circulant dans le département de Saône et Loire, déclaré officiellement infecté de rage, qui doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage (à l'exception des chiens qui seraient constamment tenus en laisse et muselés).
- Les chiens introduits dans les campings et les centres de vacances sur l'ensemble du territoire national.

3°) LE TATOUAGE DES CHIENS EST VIVEMENT RECOMMANDE :

---

- car
- Il accroît considérablement les chances de retrouver un animal perdu.
  - Il permet de conserver les animaux mis en fourrière ou suspects d'avoir été contaminés par un animal enragé ; le propriétaire doit alors justifier de la vaccination antirabique et du tatouage.

.../...

LE TATOUAGE DES CHIENS PEUT ETRE EFFECTUE :

- Soit par un Docteur Vétérinaire,
- Soit par une personne non vétérinaire, inscrite sur la liste tenue en mairie, qui ne peut refuser de fournir cette prestation. Cependant, la vaccination antirabique ne peut être effectuée que par un Docteur Vétérinaire.

VILLAGE VACANCES C.C.A.S. UCHIZY 1986

Nombre de personnes reçues au village vacances.....	2 587
Nombre de nuitées.....	3 136

Le Responsable :  
M. BAR Paul

INTERVENTIONS DES POMPIERS EN 1986

---

Faux de cheminée :

	- chez M. PERRUSSET J.Pierre	4	pompiers
	- chez Mme GRANOTTIER	7	"
	- chez M. MAIRE Paul	3	"
	- chez M. PERRUSSET Jean	4	"
(exploitation)	- chez M. TALMARD Louis	13	"
	- Camping National 6 (camion)	3	"
	- chez M. ANDRE Pierre		
	- broussailles à la montagne	8	"

Nids de guêpes :

	- chez M. BOURDON Christian	2	pompiers
	- chez M. LECUEILLE	2	"
	- chez M. TALMARD Philibert	3	"
	- chez M. ROUX	2	"
	- Camping d'Uchizy	2	"

Inondations :

	- chez M. LEGRAND Etienne		manoeuvre
	- chez M. BUIRET Auguste		"
	- sur la Commune "En Corcelles"		"
	- nettoyage Route du Camping	9	pompiers

Le Chef de Corps  
M. CROIZET J.Claude

## RESTAURANT SCOLAIRE

---

Mercredi 3 septembre 1986, jour de rentrée scolaire, le restaurant scolaire d'Uchizy ouvrait ses portes. Pour en arriver là, il aura fallu vaincre de nombreuses difficultés de tous ordres : administratives, matérielles...

Au cours de l'année scolaire 1985-1986, le Conseil de Parents d'Elèves se fait l'écho du désir de plusieurs familles de voir se créer un restaurant scolaire. Les enquêtes auprès des parents, les réunions se succèdent au cours des 2ème et 3ème trimestres, pour s'assurer de la réalité, de la nécessité de ce projet. L'annonce début juin de la suppression de l'Ecole de Chardonnay renforce encore l'idée de l'utilité d'un restaurant scolaire.

Le lundi 1er juillet, un vingtaine de parents se réunissent et décident de créer une Association. Au cours de cette même Assemblée, les statuts sont adoptés, la cantinière est choisie : Mme POULIEAU (parmi 13 candidatures) ; le bureau est désigné : Mme AUBOEUF Katherine (Présidente) ; M. MAZOYER Guy (Vice-Président) ; Mme CANARD Annick (Trésorière) ; M. MICHAUD André (Secrétaire) ; Mme BRUNET M. Claire (Commissaire aux comptes) Mme RICHY Andrée et Mme LETIENNE Maryvonne (Membres).

Dès le mois d'août, commence la mise en route matérielle : achat de l'équipement, vaisselle, mise en place des ustensiles et des meubles. Il faut remercier les nombreuses personnes (parents ou non) qui ont prêté du matériel (frigos, cuisinière, meubles de rangement, vaisselle de toutes sortes, friteuse) ; celles qui ont participé à l'installation.

Le Restaurant fonctionne avec une moyenne d'environ 25 enfants par jour (nombre le moins élevé 21, le plus élevé 32), à la satisfaction des parents et des enfants ravis de trouver à chaque repas un menu varié, copieux, admirablement bien cuisiné. Le prix des repas a été fixé à 15 F (18 F pour les occasionnels).

Une subvention communale qui s'ajoute à celle de la Fédération des Restaurants Scolaires permettra de compléter ou remplacer l'équipement.

x des Il faut également remercier les personnes (parents et non parents) qui ont fait<sup>x</sup> dons de légumes, fruits, fromages ou gâteaux. Que toutes ces personnes, qui d'une manière ou d'une autre ont apporté et apporteront encore leur aide au restaurant scolaire, trouvent ici la reconnaissance des parents et des enfants.

M. MICHAUD A.

LA SECURITE ROUTIERE  
+++++

Dans le cadre de la campagne nationale tendant à réduire le nombre des accidents sur la route et, de l'effort du Conseil Général de Saône et Loire, sur le thème "LA VIE PENSEZ-Y", nous pensons intensifier ces efforts en rappelant un drame particulièrement douloureux qui s'est produit sur la Nationale 6, vers Mâcon le mercredi 3 décembre 1986.

"En début d'après-midi, mercredi, un très grave accident de circulation s'est produit sur la commune de Sancé, au nord de Mâcon. Une famille domiciliée à Jouvençon a été décimée en l'espace de quelques secondes."

Les événements se sont déroulés à un carrefour doté de feux. Une voiture "Renault" dans laquelle se trouvaient M. René RAFFIN, 46 ans, professeur, son épouse 36 ans, et leurs deux enfants 13 ans et 8 ans, se trouvait à l'arrêt, aux feux, sur la route Nationale 6, survient alors un camion portant un panneau "convoy exceptionnel" vient violemment percuter l'arrière de l'automobile la poussant sur plus de 500 mètres, en même temps qu'elle s'encastrait sous le poids lourd. Les pompiers de Mâcon devaient extraire des tôles tordues les corps sans vie de René RAFFIN, de Stéphanie, et de Sébastien (qui décédait à l'hôpital). La maman était également gravement atteinte.

Le 8 décembre suivant, les obsèques de ces trois victimes innocentes eurent lieu, d'abord à l'église, ensuite au cimetière de Jouvençon, où tout le village était en deuil.

Louis PERRET Maire, fit avec émotion l'éloge funèbre des disparus devant une famille déchirée par le chagrin.

"JOUVENCON est en deuil et entourée de nombreux amis des communes voisines, une famille cruellement éprouvée."

"Devant nos yeux, trois cercueils, un père de famille, ses deux enfants ; à l'hôpital une mère qui vit actuellement un cauchemar."

"Que peut-on dire devant cette tragédie ?"

"Les mots sont devenus vides de sens, mais chacun ressent au plus profond de lui même, une anxiété poignante devant un drame d'une telle ampleur."

.../...

"La civilisation nous a apporté certes un bien être incontestable mais elle a des revers d'une cruauté implacable, chacun de nous est menacé sournoisement au moment où il s'y attend le moins, notamment par les dangers de la route de plus en plus meurtriers."

"Mercredi 3 décembre ; René RAFFIN, son épouse, Sébastien et Stéphanie se rendent à MACON, à l'occasion du jour de congé des classes. Ce sont pour trois d'entre eux leurs derniers instants."

"René est né à BRIENNE le 10 octobre 1944, il sera l'aîné d'une famille de 5 enfants. Après l'école primaire, où il est bientôt repéré comme un élève brillant; grâce à sa volonté et aux sacrifices de ses parents, il poursuivra ses études jusqu'à l'école normale de MACON."

"Il entre ensuite dans la carrière de l'enseignement et il y a quelques jours encore il enseignait à la S.E.S. de Cuisery."

"Il avait épousé Marcelle VADOT, institutrice elle aussi; Sébastien et Stéphanie, naissent en 1973 et 1978. C'étaient des enfants bien élevés, polis, studieux."

"René entre au Conseil Municipal en 1983, méthodique et méticuleux, il suivait avec attention toutes les discussions et approfondissait tous les sujets. Il n'y avait pas avec lui d'études superficielles et il a rendu de très grands services à nos assemblées. En 1986 il entre spontanément au conseil d'administration du SIVOS BRIENNE, LA GENETE, JOUVENCON, SIVOS qu'il avait profondément souhaité."

"Mme RAFFIN exerce avec efficacité et grande compétence elle aussi, ses activités d'institutrice à LA GENETE à l'intérieur du SIVOS."

"Ainsi s'est évanouie une famille heureuse et sans histoire."

"Puissions nous prendre conscience que le bonheur sur cette terre est quelque chose de fragile."

"Ces victimes auront marqué dans leur destin la pensée de tous ceux qui les ont connus et aimés, leur souvenir restera présent dans les mémoires pendant longtemps."

"J'adresse au nom de la population de JOUVENCON, du Conseil Municipal, du SIVOS BRIENNE, LA GENETE, JOUVENCON, et en mon nom personnel, à Mme RAFFIN, à la famille des défunts, l'expression de mes très sincères condoléances et de ma profonde sympathie".

Et à toi René,

A vous aussi Sébastien et Stéphanie,

UN DERNIER ADIEU.

PERRET L.

## LA VIE COMMUNALE

### IL Y A DE LA CONTESTATION DANS L'AIR

Les parents d'élèves et les élus du canton de Montauban de Bretagne ont usé d'un moyen inhabituel pour faire entendre leurs voix. Ils ont manifesté dans les airs... Ils ont en effet loué une heure d'avion qui a traîné dans le ciel du canton une large banderole avec cette inscription : "un collège à Montauban. Merci". Le but était de sensibiliser les conseillers généraux de l'utilité voire la nécessité d'un nouveau collège. L'avion a donc décollé en tractant sa banderole et a propagé dans le ciel le cri du coeur des parents d'élèves soutenu par la municipalité. L'appareil a largement survolé les bâtiments du Conseil Général à Rennes. La Presse régionale a longuement rendu compte de cette manifestation aérienne... C'était le but. Le dire et le faire savoir.

### QUAND "PEPONE" JOUE LES "DON CAMILLO"

Les 11 000 habitants de Mont-Saint-Martin ont dû attendre d'avoir un maire-adjoint communiste pour sauver de la ruine leur église romane du XIe siècle...

Roger Martin est athée... il s'en confesse (!) mais il s'est pris d'amour pour la vieille église de la ville et les 33 élus de la commune (14 communistes, 12 socialistes, 7 majorité gouvernementale) ont voté sous son impulsion... 3 millions de francs de travaux pour défendre cette belle pièce du patrimoine communal. Roger Martin a pu convaincre facilement ses collègues du Conseil Municipal. "Il était temps que les athées arrivent ici dit-il en riant. La voûte gauche s'affaissait, les eaux de ruissellement minaient les fondations, le clocher se lézardait, tout est maintenant restauré".

Athée oui... Mais pas anticlérical.

### SUR LA ROUTE DE NARBONNE

La municipalité de Narbonne (Aude) a entamé des négociations avec Charles Trenet pour acquérir la maison natale du "Fou chantant" et l'aménager en musée. Située près de la voie ferrée et de la gendarmerie, la maison est inoccupée depuis de nombreuses années, et tout récemment Charles Trenet avait confié sa vente à un notaire.

.../...



LA VIE A UCHIZY EN 1986

---

Fréquentation de la salle de réunions

<u>JANVIER</u> :	5	Réunion Anciens Combattants
	13	" Autonome-Viré
	16	" Comité des Fêtes
	17	" Ecole Prévention Routière
	20	" Autonome-Viré
	24	" Syndicat Agricole
	24	" Comité de Jumelage
	29	" Crédit Agricole
<u>FEVRIER</u> :	17	" Politique
	20	" Comité des Fêtes
<u>MARS</u> :	3	" Secourisme
	12	" "
	14	" "
	19	" "
	19	" Club du 2e âge
	21	" Secourisme
	26	" "
	28	" Comité Cycliste
<u>AVRIL</u> :	2	" Ecole
	6	" Mutuelle Bétail
	20	" Anciens Prisonniers
<u>JUIN</u> :	10	" Cantine scolaire
	11	" Comité des Fêtes
	27	" Syndicat Agricole
	30	" Cantine scolaire
<u>JUILLET</u> :	6	" Union Sportive
	18	" Comité des Fêtes
	30	" Comité Cycliste
<u>SEPTEMBRE</u> :	4	" Comité des Fêtes
	26	" Société de Chasse
<u>OCTOBRE</u> :	20	" Syndicat Agricole
<u>NOVEMBRE</u> :	10	" Les Jardins Familiaux
	14	" Les Amis de la Musique
	27	" Syndicat d'Elevage
<u>DECEMBRE</u> :	11	" Syndicat Agricole
	21	" Anciens Combattants
	23	" Bureau du Syndicat Agricole
	29	" Syndicat Agricole

RIONS UN PEU - C'EST LA SANTE !

---

Deux commères bavardent en faisant leur marché.

- Mon mari, dit l'une, est culotté !  
Il faut que je lui porte son café au lit.
- Ne vous plaignez pas. Avec le mien, c'est encore plus grave. Il faudra que je lui porte son lit au café.

Bernard, un brave employé de ministère, affligé d'une famille nombreuse, vient d'établir après y avoir travaillé pendant plusieurs soirées, un budget correspondant à sa situation, et il annonce à sa smala :

- Voilà, j'ai réussi à boucler le truc. Mais il faut que l'un de nous soit supprimé !

Toto répond sur son cahier à une question de devoir :

- Qu'est ce qui vous a le plus frappé ces derniers temps ?

Et il écrit :

- La main de ma mère quand elle a vu mon classement.



1<sup>er</sup> Rang : JANIN, ROY Georges, FÉLIX Robert, BERNET Denise, AUBØUF Pierre, GUYONNET Jean-Daniel,  
 ROUSSEL Patrick, CORNUTRAIT Marcel.

2<sup>e</sup> Rang : LAFARGE Jean-Pierre, RICHY André, MAZOYER Guy, MORIE Annick, CARPENTIER Paulette,  
 DEBARBIEUX Christian, STEPHAN Maria.

3<sup>e</sup> Rang : COLIN Michel, GUILLEMIN Françoise, GUILLOIN Georges, BAUDRAS Pierre-Marie.

4<sup>e</sup> Rang : SALLET Nadine, CORNU David, PONT Simone; CARPENTIER Martial, GUILLET, LEGAY Daniel,  
 BERTOLINI Hervé, VERNET Florent.

LES CONSCRITS

---

Classe 1987

Les conscrits d'Uchizy-Farges-Chardonnay, classe 1987, ont ranimé cette fin d'année la traditionnelle fête des conscrits.

Dépôts de gerbe sur les monuments aux morts des trois communes. Distributions des chapeaux, puis repas chez Jean Claude TEM ORAL. Le repas a compté pas moins d'une centaine de convives.

Le Président des conscrits Florent VERNET et la secrétaire Simone PONT avaient invité les maires des différentes Communes.

M. Cornutrait représentait la commune d'Uchizy, quant à Farges, elle l'était par M. PERRUSSET, Maire.

Ensuite, après le repas, chacun se retrouva sous le chapiteau Cordier dressé à côté de l'hôtel du Nord, pour le bal des conscrits, qui connut affluence et excellente ambiance.

H.J.

010

010

010